NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

|  |  |
| --- | --- |
| **1.** | **Membre notifiant:** Canada**Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):**  |
| **2.** | **Organisme responsable:** Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:** Autorité responsable des notifications et Point d'information du CanadaDirection des règlements et obstacles techniquesAffaires mondiales Canada111, promenade SussexOttawa, Ontario, K1A 0G2 CanadaTel: +(343) 203 4273Fax: +(613) 943 0346Courriel: enquirypoint@international.gc.ca |
| **3.** | **Notification au titre de l'article 2.9.2 [****X],** **2.10.1 [****],** **5.6.2 [****],** **5.7.1 [****],** **autres****:**  |
| **4.** | **Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Pommes fraîches (HS 080810400100); pommes, fraîches, biologiques (HS 080810400000); abricots frais (HS 080910402000); abricots, frais, biologiques (HS 080910402002); asperges, fraîches (HS 070920000000); asperges, fraîches, biologiques (HS 070920000200); raisins frais (HS 080610000000); raisins, frais, biologiques (HS 080610405000); pêches, fraîches (HS 080930000000); poires, fraîches (HS 080830400300); poires, fraîches, biologiques (HS 080830400400); prunes, fraîches (HS 080940400700); prunes, fraîches, biologiques (HS 080940400702); nectarine, fraîche (HS 080930400600); nectarine, frais, biologique (HS 080930400602); Asperges, à l'état frais ou réfrigéré (HS 070920); Raisins, frais (HS 080610); Pommes, fraîches (HS 080810); Poires, fraîches (HS 080830); Abricots, frais (HS 080910); Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, fraîches (HS 080930); Prunes et prunelles, fraîches (HS 080940) |
| **5.** | **Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** Modification proposée au Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 – Fruits ou légumes frais : - normes relatives aux pommes (9 et 11 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux abricots (3 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux asperges (2 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux raisins (2 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux pêches (2 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux poires (5 pages, disponible en anglais et en français); - normes relatives aux prunes de table et de prunes à pruneaux (4 et 3 pages, disponible en anglais et en français); et - normes relatives aux nectarines (2 pages, disponible en français et en anglais). |
| **6.** | **Teneur:** Certains fruits ou légumes frais (FLF) doivent être classifés pour être mis en marché aux fins d'importation ou de commerce interprovincial au Canada. Les exigences relatives aux catégories de FLF sont maintenues et appliquées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans un document incorporé par renvoi intitulé « Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 – Fruits ou légumes frais », incorporé par renvoi dans le [*Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2018-108/index.html) (RSAC).L'ACIA propose de moderniser et d'harmoniser les exigences actuelles ayant trait aux catégories liées de la qualité des FLF et d'introduire de nouvelles exigences relatives aux catégories pour certains produits. Cette consultation est tenue par étapes afin de solliciter des commentaires sur les modifications proposées aux exigences et aux catégories de FLF. Chaque étape portera sur un groupe différent de produits. Une notification sera envoyée pour chaque étape de la consultation.Cette étape porte sur les modifications proposées aux catégories et aux exigences relatives aux pommes, aux abricots, aux asperges, aux raisins, aux pêches, aux poires, aux prunes de table et de prunes à pruneaux y compris une nouvelle norme pour les nectarines. Les modifications proposées au Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 – Fruits ou légumes frais sont :* des modifications aux exigences relatives à la taille;
* des précisions quant à la terminologie relative aux défauts et aux tolérances;
* l'introduction d'une nouvelle norme pour les nectarines.
 |
| **7.** | **Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Les exigences et les catégories actuelles sont décrites dans le « Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 – Fruits ou légumes frais » en vigueur, incorporé par renvoi dans le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*. Les modifications proposées visent à tenir compte des besoins du marché : * les changements dans la demande des consommateurs et les données démographiques;
* les développements en matière de technologie et d'innovation, y compris la sélection des végétaux et de leurs variétés;
* les pratiques de production et les technologies d'entreposage et d'emballage améliorées et novatrices;
* l'harmonisation des normes avec celles des partenaires commerciaux internationaux;
* de nouvelles normes en matière de catégorie, lorsqu'il n'en existe pas, pour lesquelles un consensus de l'industrie a été obtenu.

En réponse à ces besoins du marché, les modifications proposées comprennent de nouvelles exigences relatives à la taille, des précisions quant à la terminologie ayant trait aux défauts et aux tolérances, et l'introduction de nouvelles exigences pour certains produits.; Autre |
| **8.** | **Documents pertinents:**  Modifications proposées au Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 - Fruits ou légumes frais : <https://inspection.canada.ca/eng/1635177704225/1635177997772> (anglais)<https://inspection.canada.ca/fra/1635177704225/1635177997772> (français)Étape 2 : modifications proposées aux catégories et exigences visant les pommes, les abricots, les asperges, les raisins, les pêches, les poires, les prunes de table et de prunes à pruneaux, ainsi que l'instauration de nouvelles catégories et exigences relatives aux nectarines<https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/eng/1638986038379/1638986039223> (anglais)<https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/fra/1638986038379/1638986039223> (français)Note: L'étape 1 a été notifiée sous G/TBT/N/CAN/654. |
| **9.** | **Date projetée pour l'adoption:** À déterminer**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** À déterminerLes modifications proposées entreront en vigueur immédiatement après la publication finale, avec une période de transition proposée de six mois. Au cours de cette période, les parties réglementées pourront se conformer soit aux anciennes, soit aux nouvelles exigences.Après la période de transition proposée de six mois, les anciennes exigences cesseront de s'appliquer et toutes les parties réglementées devront se conformer aux nouvelles exigences. |
| **10.** | **Date limite pour la présentation des observations:** 11 février 2022 |
| **11.** | **Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [****X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:** La version électronique des documents réglementaires se trouve à l'adresse :- normes relatives aux pommes <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-1/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-ap/eng/1638987888530/1638987889295> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-1/fra/1638987888530/1638987889295> (français)- normes relatives aux abricots <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-ap/eng/1638992932173/1638992932501> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638992932173/1638992932501> (français)- normes relatives aux asperges <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-as/eng/1638993887247/1638993887622> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638993887247/1638993887622> (français)- normes relatives aux raisins <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-gr/eng/1638995433899/1638995434274> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638995433899/1638995434274> (français)- normes relatives aux pêches <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-pe/eng/1638997741913/1638997742257> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638997741913/1638997742257> (français)- normes relatives aux poires <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-pe/eng/1638998874155/1638998874429> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638998874155/1638998874429> (français)- normes relatives aux prunes de table et de prunes à pruneaux <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-pl/eng/1638999540089/1638999540390> (anglais) <https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/modifications-proposees-aux-categories-et-exigence/fra/1638999540089/1638999540390> (français)- normes relatives aux nectarines <https://inspection.canada.ca/about-cfia/transparency/consultations-and-engagement/ffv/phase-2/proposed-changes-to-grades-and-requirements-for-ne/eng/1638999977874/1638999978202> (anglais)<https://inspection.canada.ca/a-propos-de-l-acia/transparence/consultations-et-participation/flf/etape-2/fra/1638999977874/1638999978202> (français) |